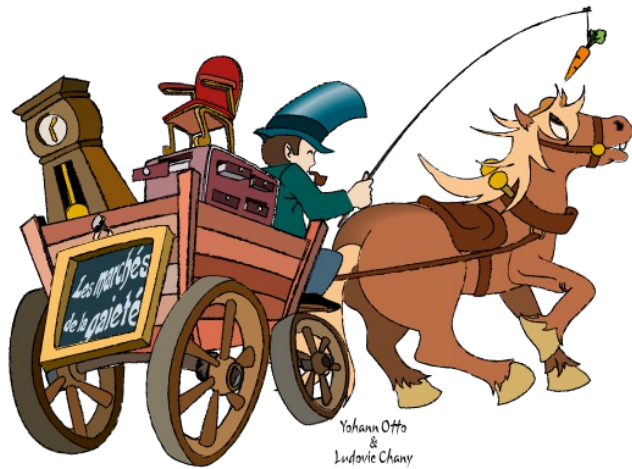


Bulletin d'infos 2017




Brocantes en Bourbonnais

Mairie

03340 La Ferté Hauterive

<http://brocantes03.org>

 Brocantes en Bourbonnais

Président : 04 70 43 03 21

Secrétaire : 09 64 32 98 51

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 NOVEMBRE 2016

Comme les années précédentes, l'assemblée générale s'est tenue à la salle polyvalente de La Ferté Hauterive.

Le mot du président

Le président, Daniel Sarrazin, a remercié Madame le Maire pour la mise à disposition de la salle ainsi que les nombreux et fidèles adhérents présents, signe de l'attachement à l'Association Brocantes en Bourbonnais. Pas de changement au niveau de la réglementation. Une fois de plus, les brocantes n'ont pas été épargnées par la météo. Cette année était axée sur l'étude et la finalisation de la publicité pour la présenter au bureau et aux associations lors de l'AG.

Les calendriers

Les 45 000 exemplaires ont été distribués comme suit :

- Adhérents :	17 500
- OT, SI, mairies :	25 500
- particuliers, distr. par nos soins	2 000

Tout a été distribué, la rupture de stock est intervenue fin juillet.

En 2016, nous avons enregistré 303 adhérents – dont 28 nouveaux – pour 356 brocantes ; 23 manifestations ont figuré uniquement sur internet.

/!\ RAPPEL : Pour figurer sur le calendrier papier, il faut envoyer impérativement le bulletin avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le rapport financier

La trésorière, Hélène Bertin, présentait un bilan

financier positif où tout est fait pour réduire les frais de fonctionnement.

Nous remercions l'imprimeur d'avoir maintenu le montant des frais d'imprimerie malgré le passage de 50 000 à 45 000 calendriers.

Site Internet et page Facebook

Le webmestre, Christophe Bonnin, soulignait que le site internet et la page Facebook fonctionnent parfaitement, la consultation est en constante progression. Les visites sont passées de 12 000 en 2010 à 78 000 en 2016. Il n'est toutefois aucunement question de supprimer le calendrier papier auquel, tout comme nous, vous êtes très attachés.

Publicité dans le calendrier

Afin de ne pas continuer à puiser dans nos réserves et maintenir l'adhésion à 23 € il avait été confié à Michèle Nowak lors de l'AG 2015 d'étudier la piste publicitaire. Cette étude a été l'occasion d'échanges au sein du bureau, de rencontres avec différents interlocuteurs, de questions réponses avec vous, adhérents.

Le projet a été adopté pratiquement à l'unanimité moins 2 ou 3 personnes qui ont insisté pour garder l'identité du calendrier. Ce travail sera confié aux Imprimeries Réunies et aux entreprises qui travaillent avec elles et ont des références dans le paysage Bourbonnais. Une charte sera signée mi-janvier. Ce partenariat nous permettra d'être beaucoup plus serein pour les 2 ou 3 années à venir.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés lors de l'assemblée générale de 2017.

Si vous avez des pistes publicitaires ou des renseignements concernant la pub, merci de prendre contact avec Michèle Nowak au

Questions diverses

Cette année a été riche en questions et en échanges.

- M. Mikulski, Le Colombier, membre des Commerçants Non-Sédentaires, évoquait la possibilité de créer un journal pour redynamiser les foires et les marchés. Il trouve que les brocantes ressemblent à des braderies.
- Amicale de Cressanges : Comment faire pour qu'une brocante ne passe pas à la trappe ?
- Le Quartier des Ailes : « Nous refusons les métiers de bouche. »
- St Ennemond : Il faut faire très attention à la sécurité.
- M. Fosse : D'accord pour la publicité, mais ce serait bien que cela se répercute sur les cotisations.

Réponses du président :

Des discussions peuvent être engagées, il est vrai que sur certaines brocantes/vidé-greniers on trouve de tout mais les présidents sont libres de faire ce qu'ils veulent. À l'heure actuelle, le nerf de la guerre est financier, il faut s'adapter.

Pour ce qui est de la sécurité tout doit être mis en place avec les mairies.

Les métiers de bouche ne peuvent pas être refusés. À chacun de discuter.

Et pour ne pas « passer à la trappe », il faut bien signaler les changements dans les bureaux et envoyer impérativement l'adhésion et le chèque avant le 31 décembre. Vous pouvez toujours passer un coup de fil pour savoir si on a reçu votre inscription.

Pour ce qui est de la baisse des cotisations, attendons de faire un point au bout d'un an.

Après épuisement des questions, la séance a été levée et les adhérents conviés à partager le verre de l'amitié.

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ISSUE DE L'AG

2016 n'ayant pas été une année d'élection, le bureau reste inchangé.

Président :	Daniel SARRAZIN
Vice-président :	Jean-Luc SANGUILLON
Secrétaire :	Monika MORLOCK
Secrétaire adjointe :	Michèle NOWAK
Trésorière :	Hélène BERTIN
Trésorier adjoint :	Raymond MALVEZIN
Webmestre :	Christophe BONNIN
Vérificateurs des comptes :	René BRASSEUR Guy LAUTRETTE
Président d'honneur :	Bernard DIOT
Membres du CA :	Daniel GENESTE Camille DESROUFFET

MODALITÉS DE DISTRIBUTION DU CALENDRIER 2016

Cette année encore, deux points de distribution :

Vendredi 17 février 2017, de 17h à 19h

et

Samedi 18 février 2017, de 9h à 12h
à la salle de la Mairie de **La Ferté Hauterive**

et

Vendredi 17 février 2017, de 16h à 18h

dans le hall de l'Agora,
Rue Abel Gance, **Commentry**

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez :

- **mandater une autre association adhérente** pour retirer les calendriers à votre place,
- **contacter Jean-Luc SANGUILLON** au 06.45.27.61.12 pour les associations de l'ouest du département, ou **Daniel SARRAZIN** au 04.70.43.03.21 pour les autres associations.
- **demander l'envoi par courrier** en nous adressant un chèque établi à l'ordre du Comité des Brocantes en Bourbonnais, sur la base de **7,50 € pour 50 calendriers** ou **15 € pour 100 calendriers**, pour participation aux frais postaux. Pour un seul calendrier, nous faire parvenir une **enveloppe A5 affranchie avec deux timbres à 20g** à vos nom et adresse.

INSCRIPTIONS / MODIFICATIONS

Nous rappelons que les inscriptions pour le calendrier papier doivent nous parvenir au plus tard le 31 décembre de l'année précédente (cachet de la poste faisant foi), accompagnées de la cotisation annuelle. Compte tenu du nombre croissant de brocantes et des délais nécessaires à l'impression, **cette date est impérative !**

Pour les associations retardataires : la parution sur le site internet est également soumise au paiement de la cotisation annuelle.

Merci de nous signaler toute modification ou annulation de brocante pour que nous puissions mettre les calendriers internet et Facebook à jour.

Pour vous assurer la réception des prochains courriers, nous vous remercions également de nous signaler toute modification intervenant au sein de votre association.